



Décision du Maire 57 / 2025
Convention Animaux Secours actualisée – Cotisation 2026
Commune d'Onnion

Le Maire de Onnion ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°55-2024 en date du 09 avril 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément à l'article L.2122-22-4 du C.G.C.T;

Vu la délibération 2013/34 autorisant le maire à signer la convention Animaux Secours

Vu la convention « Lutte contre la divagation des animaux, service intercommunal de la capture, fourrière et accueil » signé le 23 avril 2023, renouvelé par tacite reconduction tous les ans.

Vu l'amélioration des services auprès des 114 communes partenaires et la proposition aux communes limitrophes,

Vu la nouvelle convention « Fourrière » qui a été repensé dans cette dynamique, plus claire, actualisée et complète.

Considérant la nécessité d'avoir un service fourrière au sein de la commune et de renouveler la convention.

DECIDE

Article 1 : La signature de la nouvelle convention communale fourrière accueil d'animaux actualisée.

Article 2 : Le versement de la cotisation 2026 correspondant à la somme de 1455.30 euros à Animaux Secours, correspondant à 1.10 euro par habitant.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la commune d'Onnion au compte 65568 chapitre 65.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision sera transmise à M. Le préfet de la Haute-Savoie,

A Onnion, le 10 janvier 2025,
En sous-préfecture de Bonneville,

Le Maire,
M. GERVAIS André

